



# Pourvoi du Parquet dans le cadre d'un mariage gay

Fiche pratique publié le 17/02/2014, vu 1161 fois, Auteur : [ASR AVOCATS - Droit du travail - Droit bancaire - Droit immobilier](#)

**Le 22 octobre 2013, la Cour d'appel de Chambéry avait autorisé le mariage d'un couple homosexuel franco-marocain en écartant l'application d'une convention avec le Maroc qui interdit le mariage entre deux personnes de même sexe.**

Le 22 octobre 2013, la Cour d'appel de Chambéry avait autorisé le mariage d'un couple homosexuel franco-marocain en écartant l'application d'une convention avec le Maroc qui interdit le mariage entre deux personnes de même sexe.

Le Procureur général de Chambéry a alors formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt car selon lui il est « utile que la Cour de cassation puisse se prononcer sur le conflit de normes juridiques applicables en l'espèce ».

Cette intervention du Parquet permettrait à la Haute juridiction de mettre un terme à la discussion et tranchera laquelle des deux normes doit prévaloir.

Toutefois avant que ce recours ne soit formé, les deux hommes se sont mariés devant la mairie de Jacob-Bellecombette et leur union n'est pas contestée pour l'instant...